

Communauté de Communes de L'Arpajonnais



Construisons et partageons l'Arpajonnais





Le mot du président

Madame, Monsieur,

Créée en 2003, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais regroupe 14 communes au service d'un territoire de 60 000 habitants. Développement économique, voiries, transport, équipements sportifs, petite enfance... ces compétences, aujourd'hui mutualisées, rendent plus efficaces notre action au quotidien auprès des habitants et des entreprises du territoire.

Ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité du projet d'aménagement et de développement durable engagé par vos élus depuis 5 ans. Une démarche qui répond aux quatre priorités suivantes :

- une offre économique compétitive
- une offre de logements suffisante et diversifiée
- une planification ambitieuse des infrastructures et des déplacements
- une amélioration des équipements et des services

Au niveau économique, les zones d'activités de La Mare du Milieu à Guibeville, Les Marsandes à Avrainville, Les Loges à Saint-Germain-lès-Arpajon se développent avec une évolution constante du nombre de PME/PMI.

Le projet Ter@tec prend forme à Bruyères-le-Châtel et 2009 verra la construction d'un Hôtel d'Entreprises dédié au calcul numérique intensif. Par ailleurs, nous accompagnons l'évolution du Centre Technique Renault à Lardy.

Dans le domaine du logement, le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) a été voté dans chaque commune. Sa validation par la CCA et les services de l'Etat est en cours. Il vise à la construction de 2500 logements dont près de 700 logements sociaux sur l'ensemble des 14 communes pendant la durée du mandat. Pour ce faire, vos élus ont décidé d'engager des études pour la création de Zones d'Aménagement Concerté à vocation d'habitat sur les communes de Bruyères-le-Châtel (la Croix de l'Orme), Egly (la Mare aux Bourguignons), La Norville (Le Souchet) et Arpajon/Ollainville (Les Belles Vues).

Dans le domaine des déplacements, la nouvelle ligne de transports en commun DM 26 dessert principalement les zones d'habitat Les Folies (Saint-Germain-lès-Arpajon), La Roche (Ollainville) et les zones d'activités la Butte aux Grès, les Belles Vues (Arpajon), les Marsandes, la Voie Creuse (Avrainville) avec pour rabattement la gare d'Arpajon.

Par ailleurs, la CCA s'engage dans la réalisation de 3 pôles gare (points de connexion des transports en commun du territoire pour y faciliter l'accès et le stationnement) identifiés sur Arpajon, Breuillet et Marolles-en-Hurepoix.

Au niveau des équipements, alors que les travaux de rénovation du Stade Louis Babin à La Norville s'achèvent, la CCA lance à Lardy, la construction d'un gymnase permettant d'accueillir des compétitions de niveau régional.

En termes de services à la population, la priorité est donnée à la petite enfance avec l'ouverture en janvier 2009, à Breuillet, du 5^e Relais Assistants Maternelles-Parents. Il s'agit d'un service public gratuit pour informer, conseiller, orienter les familles et les assistantes maternelles pour l'accueil du jeune enfant. La création et la gestion de 3 structures multi-accueil sont envisagées à terme sur le territoire.

En renforçant dès 2009 la mutualisation des moyens et des compétences, la Communauté de Communes s'oriente vers une nouvelle étape de la construction de son avenir, afin de permettre à tous les Arpajonnais d'accéder aux mêmes services publics, quelque soit leur lieu de résidence. Cette stratégie de développement s'accompagne d'une volonté d'équilibre destinée à protéger l'environnement et à maintenir une bonne qualité de vie au sein du territoire.

Pascal FOURNIER

Président de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

L'élan d'un territoire

La Communauté de Communes de l'Arpajonnais regroupe 14 communes sur un territoire en plein essor de 100 km² où vivent près de 61 000 habitants. Dès sa création, en 2003, la CCA a souhaité anticiper les changements dans les domaines de l'habitat, du développement économique et de l'emploi, de l'environnement, des transports et déplacements. Cette mission prospective amorcée fin 2004 a conduit à l'élaboration en 2006 du Projet de Territoire et du Plan Local de Déplacements autour de...

5 GRANDES THEMATIQUES



HABITAT ET FORMES URBAINES

- Maîtriser l'étalement urbain et densifier près des gares
- Diversifier l'offre de logements pour assurer une réelle mixité sociale
- Définir une politique communautaire en matière de logement social

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Privilégier l'implantation d'activités aux abords des principaux axes de circulation
- Prendre en compte les besoins du CEA (Ter@Tec) et du Centre de Recherche Renault et accompagner les PME/PMI dans leur développement
- Favoriser une bonne intégration paysagère des zones d'activités et prise en compte des questions environnementales



EQUIPEMENTS

- Améliorer l'offre en équipements et services destinés à l'enfance et aux personnes âgées
- Développer la mutualisation et la mise en réseau d'équipements, de moyens et de compétences afin de répondre aux besoins de la population

ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

- Préserver l'activité agricole et valoriser ses espaces
- Sensibiliser le public aux enjeux du maintien de l'activité agricole et au respect du patrimoine naturel



TRANSPORTS

- Intégrer l'Arpajonnais dans le réseau des pôles d'excellence de l'Essonne
- Satisfaire les besoins fondamentaux de déplacements des habitants de la Communauté de Communes
- Organiser et maîtriser le trafic automobile et poids lourds en lien avec le Projet de Territoire.

LE PROJET DE TERRITOIRE ET LE PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS S'APPUIENT SUR 10 COMPETENCES MAJEURES

LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

- Elaborer, mettre en œuvre et suivre le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Elaborer, mettre en œuvre et suivre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Construire des actions en faveur du logement afin de répondre aux besoins de développement et de mixité de l'habitat

LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Créer, entretenir et gérer les aires d'accueil des gens du voyage situées sur le territoire communautaire

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET

L'EMPLOI

- Créer, aménager, entretenir et gérer les zones d'activités artisanales, industrielles, commerciales, tertiaires ou touristiques
- Accueillir, orienter, faciliter l'implantation d'entreprises nouvelles
- Accompagner les 2200 entreprises du territoire dans leur dynamique de projets
- Favoriser l'emploi des jeunes en participant à la Mission Locale
- Soutenir l'accès ou le retour à l'emploi par un rattachement au PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)
- Réaliser des actions de développement touristique et de promotion du territoire de l'Arpajonnais
- Adhérer à l'Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de l'Arpajonnais

L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA CREATION DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Gérer et entretenir le mobilier urbain, l'éclairage public, les espaces verts, assurer l'entretien courant des voies existantes et à créer (nettoyage, travaux, signalisation, signalétique)

L'ELIMINATION ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

- Collecte et traitement

LA PETITE ENFANCE

- Gérer et coordonner les relais Assistantes Maternelles (RAM) existants et créés
- Gérer les nouvelles structures d'accueil de la petite enfance créées par la CCA

LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT SPORTIF ET CULTUREL

- Construire, aménager, entretenir et gérer les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Définir un projet culturel et financer des actions d'intérêt communautaire

LA PREVENTION SPECIALISEE

- Participer à la mise en œuvre du Schéma Départemental de la Prévention Spécialisée sur le territoire communautaire

LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Entretien des chemins de randonnée et de promenade, des chemins forestiers ouverts au public, des pistes cyclables, créés par la CCA

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET LES TRANSPORTS

- Mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Cet outil d'aménagement et de planification stratégique va permettre à la CCA de concevoir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable dont les orientations guideront, d'une manière significative, l'évolution de notre territoire sur le long terme.
- Créer, aménager et entretenir des Zones d'Aménagement Concerté
- Mettre en œuvre le Plan Local de Déplacements (organiser, gérer des lignes de transport en commun, assurer le transport scolaire des enfants résidents sur le territoire et scolarisés dans les établissements publics du second degré)

NOS REALISATIONS

Au service du territoire, des entreprises et des habitants



■ Création de la 1^{ère} aire d'accueil des gens du voyage à Lardy



■ Lancement du Programme Local de l'Habitat



■ Création de 5 Relais Assistantes Maternelles-Parents sur le territoire :

- Arpajon, Avrainville, Guibeville, La Norville,
- Breuillet, Boissy-sous-Saint-Yon, Saint-Yon,
- Cheptainville, Lardy, Marolles
- Ollainville, Bruyères-le-Châtel, Egly,
- Saint-Germain-lès-Arpajon.



■ Extension de la Zone d'Activités "Les Marsandes" à Avrainville



■ Extension sur 60 000 m² de la Zone d'Activités "La Mare du Milieu" à Guibeville



■ Lancement d'une nouvelle ligne de transports en commun DM 26 sur St-Germain-lès-Arpajon, Ollainville, Arpajon, Avrainville



■ Création d'un Hôtel d'Entreprise sur le campus Ter@tec à Bruyères-le-Châtel



■ Construction d'un gymnase à Lardy



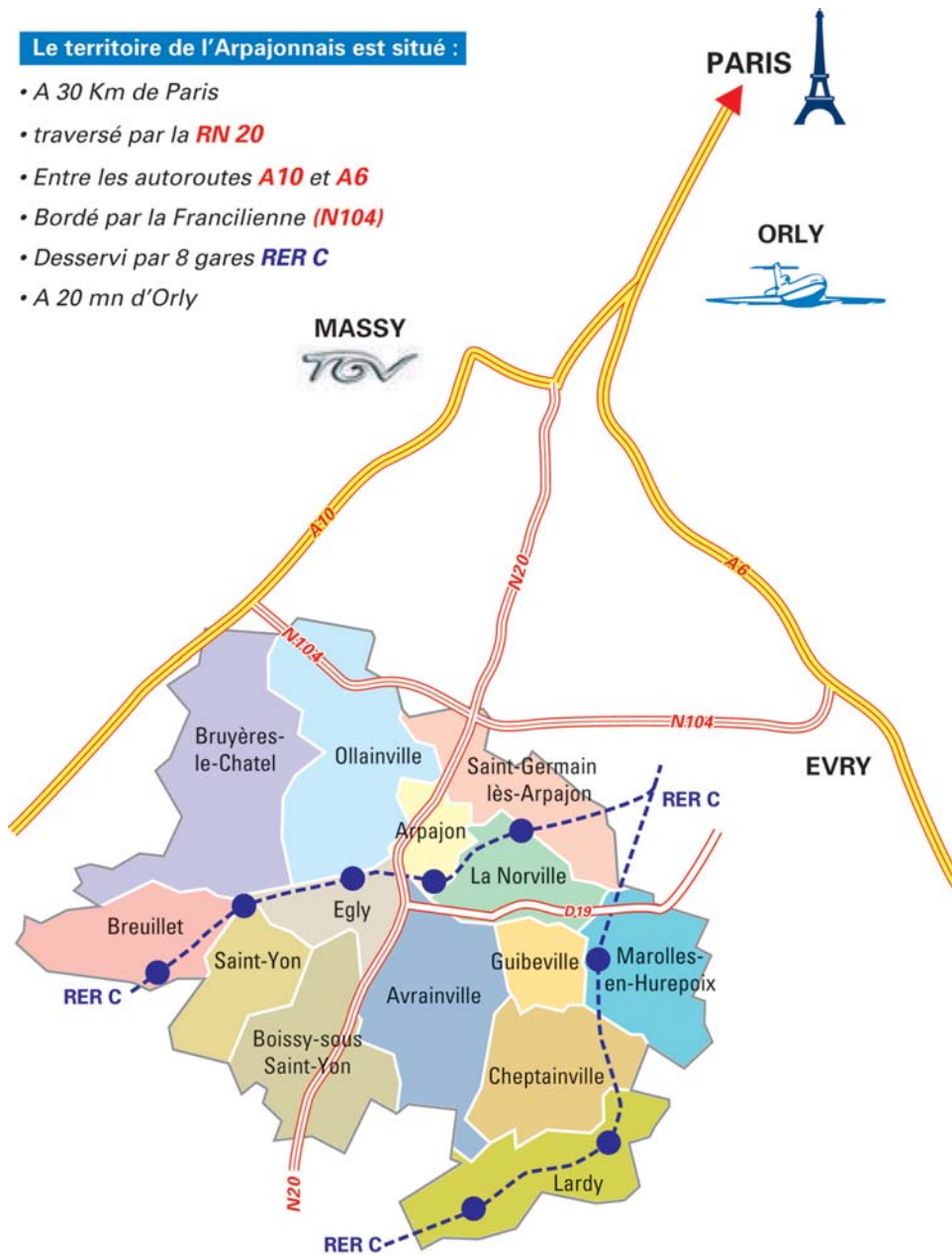
■ Rénovation du Complexe Sportif Louis Babin à La Norville

■ Lancement d'études pour la création de Zones d'Aménagement Concerté à vocation d'habitat sur les communes de Bruyères-le-Châtel "la Croix de l'Orme", Egly "la Mare aux Bourguignons", La Norville "le Souchet" et Arpajon/Ollainville "les Belles Vues".

■ Projet de réalisation de 3 pôles gare (points de connexion des transports en commun du territoire) identifiés sur Arpajon, Breuillet et Marolles-en-Hurepoix.

Le territoire de l'Arpajonnais est situé :

- A 30 Km de Paris
- traversé par la **RN 20**
- Entre les autoroutes **A10** et **A6**
- Bordé par la Francilienne (**N104**)
- Desservi par 8 gares **RER C**
- A 20 mn d'Orly



*Communauté de Communes
de l'Arpajonnais*